

D2024-072

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PUY-DE-DÔME

MAIRIE de ROYAT



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

*L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq du mois de septembre, à dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune de ROYAT, dument convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie de Royat, sous la présidence de M. Marcel ALEDO, Maire de Royat.*

Date de convocation : 18 septembre 2024

Etaient présents : MM. ALEDO Marcel, LUNOT Jean-Pierre, JARLIER Marie-Anne, AUBAGNAC Michel, BIGOURET-DENAES Christine, DOCHEZ Alain, GAZET André, COQUEL Isabelle, JOURDY Isabelle, MEYER Jean-Luc, MINGUET Géraldine, BUONOCORE Jacqueline, CELSE Jean-Louis, CANAVEIRA Antonio, ASUNCION Fernand, BELZANNE Arnaud, CURNOL Stéphane, MAHE Lucie, BERNETTE Christian, MERCIER Sophie

Procurations : Annie CHAUMETON à Marcel ALEDO  
Virginie MICHEL à Stéphane CURNOL  
Bruno TIRADON à Fernand ASUNCION  
Philippe JALLEY à Jean-Luc MEYER  
Philippe JOUFFRET à Christian BERNETTE

Absents/Excusés : Vèrène SOLELIS, Delphine LINGEMANN

*Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-27 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 20

Nombre de suffrages exprimés : 25 dont 5 procurations

*Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil municipal ; Mme MAHE Lucie a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.*

### **OBJET : Virement et ouverture de crédits**

Rapporteur: M. Michel AUBAGNAC, 3ème adjoint

Depuis l'adoption du vote du budget primitif 2024 par délibération n°2024-026, pour le budget général de la ville de Royat, des éléments complémentaires sont à prendre en compte pour ajuster les crédits budgétaires prévus.

D2024-072

## **1. Ouverture de crédits :**

### **1.A- TAILLERIE**

Dans le cadre de la délibération D2024-048 du 10/07/2024, relative à l'approbation du projet de réalisation d'un diagnostic patrimonial de la Taillerie et faisant l'objet d'un financement de la DRAC, de la région Auvergne-Rhône-Alpes et du département du Puy-De-Dôme, il y a lieu de procéder à une ouverture de crédits, pour un montant total de 39 375 € HT, soit **47 250 € TTC en dépenses et en recettes d'investissement.**

**Le solde à financer pour la commune s'élève à 15 750 €** comprenant sa part de 7 875 € et la TVA de 7 875€.

### **1.B- BUVETTE EUGENIE**

Dans le cadre de la délibération D2024-049 du 10/07/2024, relative à l'approbation du projet de réalisation d'études préalables et de maîtrise d'œuvre, de la phase Diagnostic à la phase d'Assistance à la passation des contrats de travaux de la Buvette Eugénie et de la Source Veleda et faisant l'objet d'un financement de la DRAC, de la région Auvergne-Rhône-Alpes et du département du Puy-De-Dôme, il y a lieu de procéder à une ouverture de crédits, pour un montant total de 80 004.46 € HT, soit **96 006 € TTC en dépenses et en recettes d'investissement.**

**Le solde à financer pour la commune s'élève à 32 002 €** comprenant sa part de 16 001 € et la TVA de 16 001 €.

### **1.C- MAISON DE L'ENFANCE**

La commune se voit attribuée une subvention de 300 000 € au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local – DSIL 2024 pour la Maison de l'Enfance. Ces crédits sont inscrits au compte 1321.

### **1.D- TERRAIN SYNTHETIQUE**

L'Agence Nationale du Sport (ANS) nous fait part du rejet de notre demande de financement pour la construction du terrain synthétique, au titre de la programmation 2024 en raison d'une forte concurrence des projets présentés. Toutefois, le dossier de demande de financement pourra être à nouveau présenté en 2025. Pour l'exercice 2024, la somme de 115 000 € inscrite au compte 1328 doit donc être déduite.

Par ailleurs, Clermont Auvergne Métropole a été sollicitée au titre du Fonds de Soutien Métropolitain pour ce projet à hauteur de 45 000 €, qu'il convient d'inscrire au compte 13251.

**2. Virement de crédits :** Le capital du prêt relais FCTVA (100 000€) contracté en 2022 dans le cadre des travaux de rénovation énergétique de l'Hôtel de ville, est remboursé en 2024. Les crédits nécessaires ont été inscrits au compte 10222 – chapitre 10. A la demande du trésorier, il y a lieu de transférer ces crédits au compte 1641 – Chapitre 16.

**3. Ouverture de crédits :** Réajustement des écritures d'amortissement après pointage avec le Trésor Public, pour un montant total de 5 000 €.

Compte tenu de ces éléments, la décision modificative n°3 du budget général comporte les écritures suivantes :

D2024-072

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b> FONCTIONNEMENT</b>				
D-023-020 : Virement à la section d'investissement	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement</b>	<b>5 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-6811-020 : Dot. aux amort. des immobilisations incorporelles et corporelles	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>0.00 €</b>	<b>5 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>5 000.00 €</b>	<b>5 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b> INVESTISSEMENT</b>				
R-021-020 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>5 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
R-28158-020 : Amort. autres installations, matériel et outillage techniques	0.00 €	0.00 €	0.00 €	5 000.00 €
<b>TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>5 000.00 €</b>
D-10222-020 : FCTVA	100 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 10 : Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>100 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
R-1311-020 : Subv. transf. Etat et établissements nationaux	0.00 €	0.00 €	0.00 €	47 752.00 €
R-1312-020 : Subv. transf. Régions	0.00 €	0.00 €	0.00 €	23 876.00 €
R-1313-020 : Subv. transf. Départements	0.00 €	0.00 €	0.00 €	23 876.00 €
R-1321-4221 : Subv. non transf. Etat et établissements nationaux	0.00 €	0.00 €	0.00 €	300 000.00 €
R-13251-322 : Subv. non transf. GFP de rattachement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	45 000.00 €
R-1328-322 : Autres subv. d'investissement rattachées aux actifs non amort.	0.00 €	0.00 €	115 000.00 €	0.00 €
<b>TOTAL R 13 : Subventions d'investissement</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>115 000.00 €</b>	<b>440 504.00 €</b>
D-1641-0 : Emprunts en euros	0.00 €	100 000.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0.00 €</b>	<b>100 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-2031-020 : Frais d'études	0.00 €	143 256.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles</b>	<b>0.00 €</b>	<b>143 256.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-2138-020 : Autres constructions	30 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>30 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-2313-4221 : Constructions (en cours)	0.00 €	212 248.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>0.00 €</b>	<b>212 248.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>130 000.00 €</b>	<b>455 504.00 €</b>	<b>120 000.00 €</b>	<b>445 504.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>325 504.00 €</b>		<b>325 504.00 €</b>

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité (1 vote contre : M. BERNETTE) d'adopter la décision modificative n°3 du budget général selon les éléments développés ci-dessus.*

Fait et délibéré et en séance, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le Maire,

Marcel ALEDO

